

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1026

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

833 964 232 RCS Lyon.

SERLINK.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 10000.00 EUR.

Adresse : 2, Chemin Du Génie, 69200 Vénissieux.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Vénissieux du 18 juin 2026, les sociétés : SERFIM T.I.C. Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros Siège social : 2, Chemin du Génie, 69200 VENISSIEUX 431 903 954 RCS LYON et SERLINK Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : 2, Chemin du Génie, 69200 VENISSIEUX 833 964 232 RCS LYON ont établi le projet de fusion par voie d'absorption de la société SERLINK par la société SERFIM T.I.C avec effet au 1er janvier 2026. La société SERLINK ferait apport de la totalité de son actif évalué à 4 633 468 euros, à charge de la totalité de son passif, évalué à 3 486 088 euros, soit un apport net d'un montant de 1 147 380 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait fixé à 1 action de la société SERLINK pour 0,281 actions de la société SERFIM T.I.C. La société SERFIM T.I.C augmenterait son capital d'un montant de 28 100 euros. La prime de fusion s'élèverait à 1 119 280 euros. Le projet de traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de Lyon le 18 juin 2026 au nom des deux sociétés. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'associé unique de chacune des deux sociétés. Pour avis..